1er but optionnel (9 communes) : eau potable

PREAVIS N° 289/2026

Compte n° 9149.17

relatif à une demande de crédit de **CHF 105'000.- TTC** pour les prestations d'études nécessaires à la finalisation du projet de la nouvelle station de pompage de Grilly situé sur le site de Balessert à Founex.

Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

1. Introduction et objet du préavis

Dans le cadre de leur Plan directeur de distribution d'eau et de la convention de collaboration conclue avec la Régie des eaux gessiennes (REOGES), les SITSE poursuivent la réalisation de la nouvelle interconnexion entre le complexe de Balessert à Founex et le futur réservoir de Longchamp à Grilly, en France.

Cette interconnexion constitue un projet structurant pour les deux partenaires. Elle doit permettre à la REOGES d'augmenter sa capacité d'approvisionnement depuis Balessert et, dans le sens inverse, aux SITSE de renforcer la sécurité hydraulique et la défense incendie de leur réseau de distribution d'eau. Après les premières études et le lancement des travaux de conduite, la prochaine étape consiste à finaliser le projet de la nouvelle station de pompage de Grilly à Balessert (ci-après : STAP Grilly), ainsi que l'extension prévisionnelle du bâtiment nécessaire aux besoins futurs du complexe de Balessert.

Le présent préavis constitue une étape intermédiaire pour la STAP Grilly qui a pour objet de financer les prestations d'ingénierie nécessaires afin d'amener ce projet depuis son état actuel, jusqu'à un stade permettant de disposer d'un projet finalisé. Ce projet finalisé permettra de disposer des autorisations nécessaires pour la construction, des dossiers d'appels d'offres, des soumissions analysées et des propositions d'adjudication. Les prestations liées à l'exécution des travaux, à la direction de chantier et à la mise en service ne font pas partie du présent crédit.

1er but optionnel (9 communes) : eau potable

2. Rappels

2.1 Préavis n° 277/2025 – premières études

Le Conseil intercommunal a accordé, par le préavis n° 277/2025, un crédit de CHF 180'000.- TTC pour les premières prestations d'étude de l'interconnexion SITSE / REOGES. Ce crédit comprenait notamment les prestations des bureaux d'ingénieurs, les travaux géométriques et l'étude géotechnique pour la pose de la nouvelle conduite d'interconnexion côté Suisse.

Ces études ont permis de développer l'avant-projet, d'affiner le tracé et les principaux ouvrages, de préparer les éléments géométriques et géotechniques, de développer le projet d'ouvrage et d'engager les démarches d'autorisation auprès des autorités cantonales et fédérales.

2.2 Préavis n° 286/2026 – première tranche de travaux

Dans la continuité, le préavis n° 286/2026 a accordé un crédit de CHF 3'315'000.- TTC pour une première tranche de travaux côté suisse. Celle-ci comprend notamment la conduite de liaison entre Balessert et Divonne avec passage sous la Versoix, la chambre d'interconnexion ainsi que plusieurs travaux d'opportunité sur le réseau des SITSE.

Le préavis n° 286/2026 indiquait déjà que la construction de la STAP Grilly à Balessert, l'extension du bâtiment et les équipements associés feraient l'objet de décisions ultérieures.

3. Projet de la STAP Grilly à Balessert

La future station de pompage constitue le cœur hydraulique de l'interconnexion. Elle sera implantée entre les réservoirs existants de Balessert 1 et 2 et permettra le refoulement de l'eau en direction du réservoir de Longchamp.

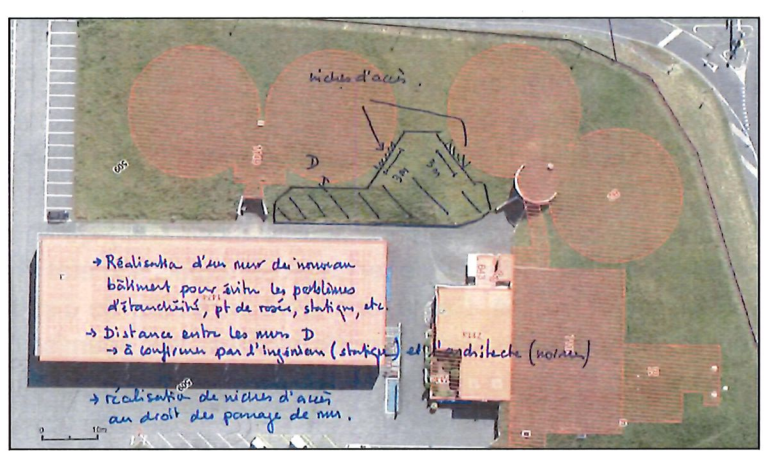


Schéma pour l'implantation de la nouvelle STAP de Grilly avec extension de bâtiment

1er but optionnel (9 communes) : eau potable

Sur la base des dernières études, le projet est organisé en deux parties distinctes :

- la station de pompage proprement dite, comprenant le génie civil et l'ensemble des équipements hydrauliques, électromécaniques, électriques et de télégestion ;
- une extension prévisionnelle du bâtiment destinée aux besoins futurs notamment pour le stockage, les besoins d'exploitation, les futurs traitements et les locaux techniques.

Le dimensionnement de l'ouvrage doit permettre la possibilité d'une évolution future du complexe de Balessert. A ce stade, le futur bâtiment prévoit notamment que la dalle de toiture soit dimensionnée afin de permettre, à terme, la réalisation éventuelle d'un étage supplémentaire.

4. Périmètre des études faisant l'objet du présent préavis

Le présent crédit est volontairement limité à la phase d'étude et de préparation des marchés. L'objectif est d'atteindre un niveau de définition suffisant pour permettre au Comité de direction de présenter ensuite au Conseil intercommunal, un crédit de réalisation fondé sur des offres d'entreprises et des coûts consolidés.

Les prestations prévues comprennent notamment :

- la finalisation du projet de l'ouvrage et des détails techniques ;
- la coordination générale des différents mandataires et spécialistes ;
- les compléments nécessaires aux demandes d'autorisation et à la mise à l'enquête ;
- les études de génie civil et de structure du bâtiment ;
- les études CVC, énergie et techniques du bâtiment nécessaire au projet ;
- les éventuels compléments géotechniques nécessaires à la définition des terrassements et fondations ;
- l'établissement des plans, descriptifs et documents de soumission ;
- le lancement et l'analyse des offres reçues ;
- les propositions d'adjudication et la mise à jour des coûts du projet.

Selon la logique des phases SIA, le présent crédit couvre ainsi la finalisation jusqu'à l'analyse des soumissions et aux propositions d'adjudication. Il ne couvre pas le projet d'exécution, la direction des travaux, le suivi du chantier, la mise en service ni la documentation finale de l'ouvrage.

5. Organisation du projet

5.1 BAMO

Les prestations du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) portent sur la coordination générale du projet. Il s'agit notamment de la finalisation du projet hydraulique et de l'aménagement, de la coordination des spécialistes, des relations avec les maîtres d'ouvrage et autorités, ainsi que de la préparation et le suivi des procédures nécessaires jusqu'à l'adjudication.

Pour le présent préavis, seule la part correspondant aux études et à la préparation des marchés est retenue, pour un montant estimé à CHF 30'000.- HT.

5.2 Bureau de génie civil et structure

Les prestations d'étude du bureau de génie civil comprennent notamment le projet de l'ouvrage, les plans d'appel d'offres, le descriptif de soumission pour les travaux de démolition, terrassement, travaux spéciaux et béton armé, ainsi que le contrôle et la comparaison des offres et les propositions d'adjudication.

Une enveloppe de CHF 32'000.- HT est retenue pour ces prestations jusqu'à l'adjudication des entreprises.

5.3 CVC, énergie et techniques du bâtiment

Une enveloppe de CHF 20'000.- HT est prévue pour les études CVC, énergie et techniques du bâtiment. Le mandataire spécialisé sera défini en fonction des besoins du projet et de la coordination avec les autres bureaux.

5.4 Géotechnique

Une provision de CHF 5'000.- HT est conservée pour d'éventuels compléments géotechniques. Cette prestation ne sera engagée que si elle s'avère nécessaire, notamment en fonction des conditions de terrassement et de fondation.

5.5 Prestations non comprises

Aucun mandat architectural complémentaire n'est intégré au présent préavis. Le besoin d'un accompagnement architectural spécifique pourra être réévalué lors de la préparation de la phase d'exécution afin d'éviter tout chevauchement de prestations entre mandataires.

6. Aspects financiers

Le coût estimatif des ouvrages au stade actuel peut être articulé comme suit :

Ouvrage	Estimation HT
STAP Grilly à Balessert	CHF 2'121'000.-
Extension prévisionnelle du bâtiment	CHF 630'000.-
Total estimatif du projet	CHF 2'751'000.-

Ces montants sont établis au stade actuel avec une précision annoncée d'environ +/- 15 %. L'un des objectifs du présent crédit d'étude est de réduire cette incertitude grâce au développement du projet et au retour des appels d'offres.

6.1 Prestations d'étude et montants du présent préavis

Les montants ci-dessous sont basés sur des offres reçues pour le BAMO et le génie civil. En ce qui concerne les autres prestations, il s'agit d'estimations dont les besoins et montants seront confirmés à l'avancement du projet.

Prestations d'études	Montant HT
BAMO, hydraulique et coordination	CHF 30'000.-
Génie civil et structure	CHF 32'000.-
CVC / énergie / techniques du bâtiment	CHF 20'000.-
Provision géotechnique	CHF 5'000.-
Sous-total études	CHF 87'000.-
Divers et imprévus (10 %)	CHF 8'700.-
Total HT	CHF 95'700.-
TVA 8.1 %	CHF 7'751.70
Total TTC calculé	CHF 103'451.70
Total TTC arrondi – préavis 289.2026	**CHF 105'000.-**

6.2 Répartition SITSE / REOGES

Conformément à la convention de collaboration SITSE / REOGES et à la note explicative relative à la répartition des investissements, les coûts liés à la STAP Grilly sont répartis à raison de 15 % à charge des SITSE et 85 % à charge de la REOGES.

Pour l'extension du bâtiment, une clé prévisionnelle de 67 % SITSE / 33 % REOGES est retenue à ce stade. Cette clé est fondée sur l'augmentation des volumes journaliers futurs à produire, à savoir +10'500 m³/j pour les SITSE et +5'100 m³/j pour la REOGES.

1er but optionnel (9 communes) : eau potable

Les montants à répartir entre les SITSE et la REOGES seront ajustés sur la base des prestations effectivement réalisées pour chacune des composantes du projet et de la clé convenue pour la STAP Grilly et l'extension du bâtiment. Les SITSE, en qualité de maître d'ouvrage des infrastructures situées en Suisse, engageront les mandats ; la part revenant à la REOGES sera ensuite refacturée conformément à la convention.

En complément, les travaux déjà réalisés en France ainsi que les travaux en cours (pose de la conduite de liaison côté français et le futur réservoir de Grilly), feront l'objet d'un préavis qui sera présenté au premier semestre 2027. Tel qu'indiqué dans le préavis 286.2026, le montant à charge des SITSE (avec un taux de change €/CHF de 0.95) serait approximativement de CHF 1'300'000.

L'ensemble des travaux feront l'objet de subventions accordés par l'ECA et de l'agence de l'eau française. La subvention de l'ECA est estimée à CHF 515'000.- HT sur la base des montants indiqués dans l'étude préliminaire (préavis n°277.2025) et les travaux en lien avec la défense incendie Suisse, alors que la subvention de l'agence de l'eau française est de 40%, soit 5'675'000 € estimé pour l'ensemble des travaux d'interconnexion côté France.

Le présent préavis sera amorti selon les règles MCH2.

7. Conclusion

À l'issue des études couvertes par le présent préavis, les SITSE disposeront d'un projet suffisamment abouti pour consolider le coût des travaux et préparer les adjudications.

Les crédits nécessaires à la réalisation de la STAP, de l'extension du bâtiment et des équipements associés, feront l'objet d'un ou de plusieurs préavis distincts. Ceux-ci intégreront les coûts issus des soumissions ainsi que les prestations d'ingénierie nécessaires à l'exécution, à la direction des travaux et à la mise en service.

La réalisation de la STAP Grilly constitue une étape indispensable à la mise en service complète de l'interconnexion SITSE / REOGES. Le présent crédit permet de poursuivre le développement du projet de manière maîtrisée, tout en séparant clairement les prestations d'étude des futurs coûts de réalisation.

Cette démarche permettra notamment de soumettre au Conseil intercommunal les futurs crédits de travaux sur la base d'un projet finalisé, d'autorisations avancées et d'offres d'entreprises analysées, offrant ainsi une meilleure visibilité sur les coûts et les délais.

1er but optionnel (9 communes) : eau potable

En conclusion de son préavis n° 289/2026, le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères), de prendre les décisions suivantes :

VU	le préavis n° 289/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 105'000.- TTC pour les prestations d'études de la STAP Grilly à Balessert ;
OUÏ	les rapports des Commissions chargées de son étude ;
ATTENDU	que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

1. **d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les prestations d'études décrites dans le présent préavis ;**

2. **de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 105'000.- TTC ;**

3. **de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire.**

Founex, le 8 octobre 2026

Au nom du Comité de direction :

Le Président — A. Legrain

Le Secrétaire — S. Breugelmans

COMITÉ DE DIRECTION SITSE